

Compte rendu de séance

Séance du 15 Avril 2019

L'an 2019 et le 15 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur BRUSSEaux Pascal, Maire

Présents :

M. BRUSSEaux Pascal, Maire,

Mmes : DJEBBARI Hanat, DOS SANTOS Patricia, FERRANT Bénédicte, HEYBLOM Josette, OLLIVAUD Laetitia,

MM : HEYBLOM Frédéric, LANDREVIE Benoît, MAILLARD Hervé

Absent(s) : Mme LHERMITTE Sabrina, Melle PINARD Corinne,

MM : CHOQUET Pascal, DUPONT Emmanuel, LHERMITTE Stéphane, PRUNAUD Jean-Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 08/04/2019

Date d'affichage : 23/04/2019

A été nommé(e) secrétaire : Madame Bénédicte FERRANT

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

1 - Approbation du compte de Gestion 2018

2 - Approbation du compte administratif 2018

3 - Affectation des résultats 2018 sur budget primitif 2019

4 - Vote des taxes 2019

5 - Vote du budget primitif 2019

6 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 30h/hebdomadaires

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h en remerciant les participants de leur présence, et constate que, le quorum étant atteint, le conseil va pouvoir valablement délibérer.

Il rappelle qu'un procès verbal est à approuver, et demande si des corrections doivent être apportées. Il est remarqué que la page des signatures comporte une erreur concernant l'absence d'un conseiller municipal, ce à quoi il est proposé de remédier en apposant la mention manuscrite « présent » à côté de la signature.

Il fait procéder à l'adoption du pv du 18 février 2019.

Monsieur le Maire propose alors de procéder à l'examen de l'ordre du jour de cette séance :

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - réf : 2019/04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le Budget primitif 2018,

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 tel qu'il a été transmis par le Trésorier en charge de la gestion de la commune. Il indique que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de Limay, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et en conséquence décide de l'approuver.
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - réf : 2019/05

Après avoir donné la direction de l'assemblée à Madame Laetitia OLLIVAUD, Maire-Adjoint aux finances, afin de procéder à l'examen du Compte Administratif 2018, Monsieur le Maire se retire, afin que le conseil municipal puisse délibérer hors de sa présence.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 précédemment arrêté par le conseil municipal,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Laetitia OLLIVAUD, maire-adjoint aux finances, afin d'approuver le Compte Administratif 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2018	659 515.65 €	33 115.25 €	0 €
DEPENSES exercice 2018	677 677.97 €	60 935.68 €	624.10 €
Résultat	- 18 162.32 €	- 27820.43 €	624.10 €
EXCEDENT cumulé au précédent BP ou BS 2018	110 640.75 €	467 803.85 €	
RESULTAT EXERCICE	92478.43 €	439 983.42€	

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 SUR BUDGET PRIMITIF 2019- réf : 2019/06

Après avoir approuvé le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion 2018,

Après avoir constaté les résultats d'exécutions y compris les reports 2017 cumulés suivants :

- un solde d'exécution positif de la section d'investissement : 439 983.42 €
 - un résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 92 478.43 €
- Soit un excédent global de : 532 461.85 €

Après s'être prononcé favorablement sur les résultats de l'exercice 2018,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2019 ci-dessous :

- **Compte 001 : 439 983.42 € (recette)**
 - **Compte 002 : 92 478.43 € (recette)**
 - **Compte 1068 : 0 €**
- Pour mémoire : restes à réaliser en dépenses d'investissement : 624.10 €**
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0 €

4- VOTE DES TAXES 2019 - réf : 2019/07

Après avoir donné lecture des taux de la Fiscalité Directe Locale 2019 et du produit attendu pour 2019 à taux constant, Monsieur le Maire soumet ces derniers au vote de l'assemblée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'évaluation des bases au vu de l'état 1259 et de la loi de finances,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité

(7 voix pour : Mmes DOS SANTOS Patricia, FERRANT Bénédicte, HEYBLOM Josette, OLLIVAUD Laetitia, MM. HEYBLOM Frédéric, , MAILLARD Hervé, 2 voix contre : Mme DJEBBARI Hanat et M. LANDREVIE Benoît)

- décide de conserver les taux de la fiscalité directe locale 2018 à savoir :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 765 983	7 %	126 140
Taxe Foncière bâti	1 230 038	13.62 %	176 107
Taxe Foncière non-bâti	17 944	52.18 %	9 549
TOTAL			311 796

- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2019 est inscrit à l'article 73111.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - réf 2019/08

Après lecture de chaque chapitre du Budget Primitif 2019, (section de fonctionnement et section d'investissement) par Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu l'instruction budgétaire M14,

- Vu le travail de la commission finances,

Considérant le projet du budget primitif 2019 validé par la commission des finances le 22 mars 2019 et présenté lors de la réunion de conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité sur l'ensemble des chapitres à l'exception du chapitre 012 en fonctionnement qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des votes exprimés

(en raison de 7 votes pour : Mmes : DOS SANTOS Patricia, FERRANT Bénédicte, HEYBLOM Josette, OLLIVAUD Laetitia, et MM HEYBLOM Frédéric, MAILLARD Hervé

Et 2 abstentions : Mme DJEBBARI Hanat et M. LANDREVIE Benoît)

le Conseil Municipal :

- **ADOpte** par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 706 507.96 €
- Dépenses..... 706 507.96 €

En section d'investissement :

- Recettes..... 450 438.89 €
- Dépenses..... 450 438.89 €

Pour mémoire reste à réaliser en dépenses d'investissement de 624.10 €

- **ADOpte le tableau des effectifs du personnel annexé au budget primitif 2019**
- **DONNE au Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération**

**6- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET
30H/HEBDOMADAIRES - réf: 2019/09**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du secrétariat de la mairie pour son accueil du public comprenant l'état civil, les élections, la gestion périscolaire, et la comptabilité et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité

(7 voix pour : Mmes : DOS SANTOS Patricia, FERRANT Bénédicte, HEYBLOM Josette, OLLIVAUD Laetitia, et MM HEYBLOM Frédéric, MAILLARD Hervé

Et 2 voix contre : Mme DJEBBARI Hanat et M. LANDREVIE Benoît)

DECIDE :

1- **De créer un poste de secrétariat polyvalent à temps non complet**, à compter du 15 mai 2019, accessible selon les conditions définies par le statut des adjoints administratifs territoriaux, pour exercer les missions de :

- Accueil du public (Etat civil, élections, urbanisme en complément de l'agent du secteur)
- Gestion périscolaire (pointage, inscriptions, facturation et encaissement de la cantine, de l'étude et de la garderie)
- Comptabilité et paie (paiement des factures, émission des titres et classement des pièces, élaboration de la paie et des charges en complément de la secrétaire de mairie)
- Secrétariat des affaires générales et archivage (en complément des agents du secrétariat)

2- de Dire que cet emploi correspondant au 1^{er} grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs est créé à **temps non complet** pour une durée de 30/35^{ème}.

3- de Préciser que **les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012** du budget de la collectivité et que **l'agent sera rémunéré en fonction de son classement dans l'échelle C1** applicable à ce grade.

4 -**Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de finaliser le recrutement.**

L'ordre du jour étant épuisé, et avant que la clôture de séance ne soit prononcée, Monsieur Benoît LANDREVIE souhaite poser une question orale :

- **Pour quelle raison les élus ont-ils reçu une convocation pour ce conseil après que les habitants en aient été informés via la newsletter et le site internet de la commune ?**

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu peut être un « télescopage » entre les deux, mais ce n'était pas volontaire et que de toute façon, il avait évoqué ce conseil à venir lorsque les conseillers de l'opposition sont venus consulter le compte de gestion en mairie.

Monsieur le Maire, quant à lui, saisit l'opportunité d'évoquer un point d'information sur le **collectif assainissement** : Il précise que la Communauté Urbaine GPSEO a enfin répondu positivement à la demande en déclarant qu'elle allait instruire le dossier et qu'une seule tranche de travaux d'assainissement pourrait être effectuée dans les années à venir pour un montant de 330 000 €. Toutefois il tient à indiquer qu'il continuera d'appuyer les demandes du collectif et souhaite qu'un nouveau schéma directeur d'assainissement soit mis en œuvre.

La séance est levée à 21h50

En mairie le 23/04/2019

Le Maire

Pascal BRUSSEUX